

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 70 (2012)
Heft: 1

Artikel: L'économie sociale et solidaire : un modèle politique
Autor: Poltier, Hugues
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-390891>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE: UN MODÈLE POLITIQUE

HUGUES POLTIER

Section de philosophie, Université de Lausanne

hugues.poltier@unil.ch

> Ce texte propose un parcours réflexif et évaluatif de l'économie sociale et solidaire telle qu'elle apparaît à la lumière du présent dossier. Interpellé par son succès, certes encore modeste et pourtant significatif, l'auteur entreprend de comparer les modèles éthico-politiques du « marché » et de l' « ESS » et, au terme de cet examen, s'interroge sur les enseignements politiques de cet écart ainsi que sur leur portée.

Ce dossier sur l'économie sociale et solidaire (ESS) est aussi passionnant que décisif. C'est que, un peu à la manière de Diogène prouvant le mouvement en marchant, les acteurs qui ici témoignent de leur activité prouvent la faisabilité de l'ESS en la faisant. Et ceci est énorme étant donné l'inévitable scepticisme pesant sur de telles entreprises avec les « c'est beau mais c'est utopique », « quelle magnifique idée, dommage que la rapacité consubstantielle à chacun de nous la rende irréalisable », et j'en passe. Mais le mérite de ce dossier ne s'arrête pas là, pourtant déjà immense.

Il réside encore – et c'est bien plus important – dans sa portée politique: il fait entendre, à l'encontre de toute la doxa économique dominante, que l'exclusion n'est pas l'envers sombre mais nécessaire d'une production efficace.

Il invite, du coup, à un retour critique sur la ritournelle de nos aèdes du marché, dont l'air va à peu près ainsi: l'exigence de compétitivité à l'heure de la compétition globalisée nous contraint à accroître indéfiniment l'efficacité de nos méthodes productives, ou, plus précisément encore, à diminuer sans cesse nos coûts pour une production donnée, partant la masse et le coût unitaire de la main d'œuvre impliquée dans le processus de fabrication des biens que nous mettons sur le marché. Bref, nous devons « dégraisser », diminuer toujours le nombre de nos employés (« nos coûts ») pour une production donnée; à défaut nous ne serons plus compétitifs, nos concurrents nous prendront des parts de marché nous condamnant finalement à mettre la clé sous le paillason. Bref, rester compétitifs nous impose une conduite économe en matière de personnel. Aussi, conclusion pratique, nous engageons peu et les meilleurs au meilleur prix. Quant aux autres, navrés, nous ne pouvons les prendre en charge. Mais, ajoutent-ils bientôt, nous ne sommes pas les seuls producteurs sur le marché. Et si ces personnes qui ne nous sont pas nécessaires et ne nous conviennent pas ont pris soin de leur « employabilité », il n'est pas douteux qu'elles trouveront quelque chose sur le

«marché du travail». Des opportunités existent; il faut juste s'en saisir. S'en saisir est en effet le bon terme: avec des taux de chômage de 5 à 20% et plus dans le monde entier, on conçoit qu'une offre de travail rencontre très vite plusieurs dizaines de candidatures et en laisse sur le carreau autant moins une unité.

A rapprocher ce refrain sans cesse ré-entonné par les économistes qui hantent les «columns» de nos grands médias des enseignements que l'on peut tirer du présent dossier, on comprend que la dynamique sur laquelle s'appuient les propagandistes de la cause de la grande concurrence est moins une fatalité que la résultante d'un choix. Et qu'un des corollaires de ce choix est précisément la production – assumée, pleinement acceptée – d'«inutiles», d'«individus hors marché», de rebuts humains dont nul, le marché moins que quiconque, n'a à faire. Et s'il s'agit bien d'un choix, il s'ensuit qu'il est révisable, qu'on peut faire autrement. C'est ce qu'attestent précisément les témoignages dont ce dossier se fait l'écho.

Tel en est, à nos yeux, l'enseignement le plus précieux: ces tentatives couronnées de succès – au moins en ce sens minimal: elles se révèlent viables ne serait-ce qu'en ceci qu'elles persévèrent dans l'être – prouvent donc que, absolument parlant, la dynamique dominante du grand marché n'est pas une fatalité; pas plus que tous les effets qui l'accompagnent et qu'on a déjà évoqués: précarisation, chômage de masse, mise en concurrence sans merci des travailleurs, creusement des inégalités, etc. Par effet de contraste, ce que font ressortir avec une particulière netteté ces enquêtes sur l'ESS, c'est la dimension de choix de la dynamique régissant les jeux de l'échange dans notre société.

Cependant que l'on ne nous mécomprene pas: nous ne disons pas que la fin visée par la loi du jeu marchand contemporain est l'exclusion. Nous disons bien plutôt que, si la poursuite de la ou des fins qui commandent la mise en forme des transactions «économiques» entre les agents exige que des «sacrifices» soient imposés à certains dès lors qu'ils sont la condition de réalisation de la fin poursuivie, alors ces sacrifices seront considérés comme légitimes. Ainsi, si l'accroissement de la productivité est condition de réalisation de la fin posée comme la finalité de notre agencement économique; si en outre il est établi que la productivité croît d'autant plus que l'on met plus fortement en concurrence les candidats à un emploi; et si, enfin, cette concurrence sera perçue comme d'autant plus «sérieuse» par les agents que certains se retrouveront sur le carreau, alors il sera souhaitable et «sain» (pour l'ensemble du système) qu'au bout du jeu certains se retrouvent sans emploi. Il faut, en d'autres termes, pour donner à cette dynamique toute sa puissance, qu'il y ait des perdants – et qu'être perdant signifie, pratiquement: se retrouver sans ressources, en tout cas quasi rien.

Bref, l'exclusion ne serait pas elle-même ce qui est poursuivi, recherché (le but), mais un effet latéral nécessaire (inévitabile, selon un autre langage) de la poursuite du but. Lorsqu'on veut faire cesser une douleur causée par une dent de sagesse, il faut arracher la dite dent de sagesse ce qui n'est pas sans causer des douleurs particulièrement intenses, mais par hypothèse temporaires. Comme le dit la sagesse populaire «y faut c'qu'y faut». La différence avec le cas de l'économie est qu'ici le but est clair: faire cesser une douleur et par ailleurs enlever ce qui pourrait bien se transformer en foyer infectieux. Sauf raté, l'opération une fois passée ainsi que l'inflammation qui lui est consécutive, on sera mieux. Le bénéfice de la douleur subie est ici tout à fait clair. Dans le cas de l'économie, pour tous ceux que la concurrence laisse sur le trottoir en tout cas, le bénéfice d'avoir été licencié ou pas embauché dans le cadre d'une restructuration est pour le moins opaque: la productivité globale de l'économie

en est améliorée, lui explique-t-on. Outre que ce que cela signifie est loin d'être clair pour l'individu lambda, pour celui qui est tenu en marge du circuit de l'échange le bénéfice est plus que douteux: il a perdu tout accès à une rémunération et du coup aux biens mis en circulation sur le marché. Que ce dernier soit en mesure de mettre à disposition des biens à un prix diminué (mais est-ce vraiment le cas?) n'a guère de signification pour quelqu'un privé de numéraire faute d'avoir un emploi.

De ce constat banal, on peut au moins conclure ceci: cette fin, tout comme les impératifs qui s'ensuivent, sont subis par le travailleur – et à plus forte raison par celui qui a échoué à obtenir un travail. A contrario, cela signifie en encore ceci: que la finalité qui préside à toute cette dynamique est étrangère au travailleur comme tel puisqu'elle se poursuit hors de lui et à son détriment. Et, partant, que d'autres que lui la veulent et poussent à sa mise œuvre; et que ce sont ceux-ci qui en tirent avantage. En tout cas, le «travailleur» n'appartient pas au «nous» qui, dans ces discours, «explique», «motive», «justifie» les choix faits. Il est objet et non pas sujet du discours: sur la scène de l'explication économique, il n'a pas voix au chapitre; il n'est qu'un «facteur de production» dont le «nous» se préoccupe sous cet aspect, sinon unique du moins largement dominant: il est un coût qu'il s'agit de minimiser, condition sine qua non de la «compétitivité». Et cette minimisation, s'agissant d'un individu donné, peut aller jusqu'à l'annulation pure et simple de tout coût.

A ce stade, soulignons que nous ne savons pas encore ce qu'est la finalité poursuivie par toute cette logique de «dégraissage» des entreprises (privées ou publiques, peu importe en l'espèce: cette logique s'empare de toute entité économique saisie par la nécessité de «faire des économies» – ce qui est bientôt l'unique mot dans la bouche de nos dirigeants) ni non plus en quoi elle justifierait le sort imposé à tous ceux qui sont «laissés de côté».

S'agissant d'abord de la finalité: quelle est-elle? En fait, nous le savons tous, seulement, souvent, nous mesurons mal sa signification, sa portée pratique-concrète. La finalité tient en une formule très brève: la maximisation, non pas du bien-être, mais du profit¹. Mais qu'est-ce que le profit? Est-ce que ce n'est pas, diront certains, ce qui permet aux entreprises d'investir et d'embaucher? Erreur. Le profit n'est rien d'autre que le revenu du capital. De sorte que cette exigence n'est rien d'autre que l'accroissement maximal du retour sur investissement. Qu'est-ce que cela signifie, pratiquement? Si une entreprise se fixe pour objectif (le fameux management par objectifs) de parvenir à un ROE de 10%, cela veut dire qu'il faut retourner aux détenteurs du capital l'équivalent du dixième de la valeur de leur capital sous forme de dividendes. Et le détenteur du capital peut parfaitement, en dehors de son capital précisément, être parfaitement passif vis-à-vis de l'entreprise. Il a amené une fois son capital, il est en tant que tel ayant-droit et, comme partie au propriétaire (collectif), contribue à imposer le pourcentage qu'il attend de son investissement. Ceci fait, il peut passer son temps à jouer sur les plus belles plages du monde dans l'attente régulière du versement de ses dividendes

¹ En quoi ce modèle économique capitaliste n'est en rien «utilitariste», comme on l'entend dire trop souvent. Le principe moral de l'utilitarisme (bon ou mauvais, c'est une autre affaire) est celui du «plus grand bien du plus grand nombre», formule en laquelle souvent, on résume la visée utilitariste de la maximisation du bien. Le capitalisme se moque éperdument de maximiser le bien; seule l'intérêt la maximisation du profit du capital; et celle-ci peut bien «coûter» des souffrances, des morts, des ravages, des rancœurs source de violences infinies, il n'en a cure. Il poursuit son programme de maximisation du profit – comme le montre bien l'exemple récent du plan de délocalisation par Novartis du site de Prangins (alors même qu'il est «rentable»), finalement maintenu au terme d'une lutte où se sont engagées jusqu'aux plus hautes politiques du Canton. Quant à savoir ce que Novartis a obtenu en échange, il est douteux que nous le sachions jamais. Bien sûr, c'est là une victoire pour l'emploi dans la région. Mais encore une fois, quel prix avons-nous payé?

sur lesquels l'entreprise n'a aucun droit (par exemple, elle ne peut les réinvestir). Pour ne prendre que ce seul exemple, Mme Bettencourt, actionnaire bien connue de L'Oréal et plus grande fortune individuelle de France, touche au titre de son droit de propriété des revenus on ne peut plus confortables. Ce versement sert-il en quoi que ce soit l'entreprise dans son activité, sa quête de compétitivité, l'amélioration de ses produits, de ses conditions de travail, etc.? Nullement. De sorte qu'on doit comprendre les dividendes versés aux actionnaires comme un tribut payé au capital pour sa mise de départ. Et plus la part du tribut annuel par rapport à la mise de départ est élevée, plus la contribution à ce tribut par heure de travail doit croître proportionnellement. Les effets en cascade sont innombrables et bien connus: restructurations incessantes, mise en concurrence des salariés, pression à la baisse sur les salaires, licenciement des «moins productifs», intensification des processus de travail, extension voire généralisation du précarité, épée de Damoclès de la menace du chômage brandie au-dessus de chacune, etc. La constitution progressive de «l'homme précaire» concomitamment à la «fabrique de l'homme endetté»² voit exploser le nombre de millionnaires et multiplier par cinq celui des milliardaires. Crise, vous avez dit «crise»? Quelle crise? Mais surtout: pour qui?

Le sens de cette description est de faire bien apparaître, en deçà de la fatalité régulièrement invoquée pour faire valoir l'inéluctabilité de la mondialisation et de ses conséquences sur le procès de travail, de faire apparaître, donc, le choix en amont de cette fatalité. Et de surcroît, que ce choix est politique. Certes, ce sont bien des acteurs privés (les assemblées d'actionnaires, les conseils d'administrations, les directions) qui adoptent les décisions d'objectif de rentabilité et les plans d'action destinés à les mettre en œuvre. Mais d'un autre côté, la sphère politique a choisi de déréglementer, de «réduire la pression fiscale», de ne pas protéger les travailleurs contre le licenciement économique, de ne pas mettre en question le droit et la légitimité des entreprises de poursuivre l'objectif de rentabilité à deux chiffres – plus précisément le droit de ses propriétaires, les actionnaires, de tirer à leur profit personnel du travail de leur entreprises une part croissante de la «valeur créée». Ainsi, en un sens, c'est bien nous qui avons choisi un pacte socio-politique dans lequel nous accordons que le capital initial confère à son détenteur et à ses héritiers un droit de propriété inextinguible sur l'entreprise et, surtout bien sûr, sur ses recettes; que la rémunération prioritaire est celle du capital; que, en tant qu'il est le propriétaire, il a le droit de fixer les conditions contractuelles présidant à la relation de travail; que, toujours en vertu de son statut de propriétaire, il est habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge à même de poursuivre son objectif, quel qu'il soit; que, en particulier, il peut, quand il le juge bon, mettre fin à une relation de travail dans un délai donné, etc.

Le point crucial, particulièrement mis en lumière depuis le triomphe du thatchéro-reaganisme – encore renforcé par l'implosion de l'URSS au début des années 90' – est que le marché capitaliste se révèle montrer toute son «efficacité»³ dans le moment même où il exacerbe la compétition de chacun contre chacun, le jeu des rivalités individuelles («seules les meilleures auront une place» – dont il n'est pas tout à fait outré de dire qu'il est la forme «civilisée» de «la guerre de tous contre tous» décrite par Hobbes) dont l'issue est l'inclusion des uns et la marginalisation des autres. La hantise de rejoindre ces derniers est un aiguillon

² Lazzarato, M. (2011), *La fabrique de l'homme endetté: essai sur la condition néolibérale*, Paris, Amsterdam.

³ ... mais, faut-il le préciser?, à générer du profit.

à l'émulation de la plus haute intensité – sinon de la plus haute efficacité (il est loin d'être certain que ce soit sous cette angoisse qu'on fait la meilleure recherche, qu'on prend les meilleures décisions, etc.).

Si je me suis un peu longuement arrêté sur ce «portrait» en esquisses partielles de notre régime économique, c'est précisément parce que, à la lecture du dossier ici présenté, j'ai été saisi par l'évidence que l'ESS en est l'inversion terme à terme – ou en tout cas, du moins, du modèle qui la travaille et l'inspire.

A tel point, d'ailleurs, qu'elle doit être vue comme un choix global relatif à la forme à donner à la vie collective; et qu'à ce titre, elle ne doit pas tant être vue comme un modèle coopératif et solidaire de production que d'abord comme un modèle politique orienté par l'idée de citoyenneté: en tant que nous partageons un espace de vie, nous sommes collectivement responsables de son aménagement en vue d'assurer la production des biens et des services nécessaires à la vie commune – cela non seulement collectivement, mais encore distributivement: en d'autres termes, non seulement pour tous, mais pour chacune individuellement. Dans sa visée, l'ESS est la tentative de dépasser le principe sacrificiel: non pas satisfaire A à l'exclusion de B ou inversement, mais développer un mode de coopération, d'organisation et de distribution de la valeur produite permettant de satisfaire A et B. Au «ou» substituer le «et». Et plutôt que «satisfaire» d'ailleurs, il faudrait sans doute écrire: «intégrer, associer, faire participer», ces verbes d'action supposant, à titre de condition de possibilité, que les conditions de survie des uns et des autres soient assurées. Soit, précisément, ce qu'on appelle «satisfaire les besoins».

Telle est, encore une fois, la visée. Et en tant qu'elle est orientée par cette exigence d'intégration de tous et de chacun, l'ESS est en elle-même constituée en son cœur par l'affirmation, profondément politique, qu'une finalité constitutive de l'activité productive est l'intégration de tous, sans reste; ou encore est d'honorer dans toutes ses conséquences la reconnaissance qu'en tant que sujet de droits, chacune a un droit égal à ce que son intérêt à mener une vie digne soit pris en compte; et qu'il s'ensuit entre autres, que chacune est justifiée à faire valoir un droit à participer à la coopération sociale et à une part égale à son produit.

Le fonds normatif de l'ESS me paraît clairement le suivant: chacune de nous, en vertu de ce que nous existons, a un droit égal aux conditions nécessaires à sa survie et à celles favorables à son épanouissement – dans la mesure des ressources disponibles. En outre, en vertu de ce qu'aucune hiérarchie naturelle n'est concevable entre nous, nous devons tous avoir et conserver un droit égal à participer à la détermination des choix collectifs. Selon un vocabulaire que j'emprunte ici à E. Balibar, la norme fondatrice qui doit ordonner nos rapports dans l'ESS est donc celle de l'égaliberté.

Sous l'empire de cette norme-maîtresse, l'ESS s'ordonne en vue de la vie de tous et de chacune – plutôt qu'en vue de cette abstraction qu'est le profit, lequel, en tant qu'il désigne une concentration d'unités additionnelle de valeur dans une certaine durée, est nécessairement celui d'un (ou au mieux de quelques-uns) à l'exclusion du plus grand nombre. Et parce que l'ESS s'ordonne en vue de la vie, des conditions de sa reproduction et de son épanouissement, elle ne peut pas traiter comme «coût» la préservation de l'environnement mais au contraire comme gain – en ceci que les bénéfices de cet environnement non altéré sont manifestes sans pour autant être exactement mesurables: eau propre et consommable, productivité biotique, agrément esthétique, etc.

Projet collectif, l'ESS est nécessairement orientée par et vers la collectivité: elle est son point de départ, son principe et sa finalité. Il s'agit de permettre la vie collective, son épanouissement – ce qui implique de permettre celui de chacune de ses membres, même celles qui sont là pour une durée limitée.

On voit bien l'inversion. Alors que le capitalisme marchand met en avant le droit prioritaire du capital à sa rémunération et son droit exclusif (à quelques réserves près) à définir l'organisation du travail et les systèmes de rémunération les plus aptes à lui assurer un profit maximal (jusqu'à mettre, par l'institution de la précarisation des statuts, toutes les travailleuses dans une compétition acharnée les unes contre les autres), l'ESS donne la priorité, elle, à la création par toutes les concernées d'un cadre coopératif destiné à permettre la production de toutes les nécessités vitales et, dans la mesure du possible, de l'épanouissement de chacune.

L'ESS apparaît ainsi comme la forme enfin trouvée de la production citoyenne: elle prend totalement au sérieux notre existence incarnée – et tous les besoins qui y sont corrélatifs – de sujets (capables d'incorporer une Vérité: de la porter, de la promouvoir et de lui être fidèle), et partant de sujets partageant avec d'autres un espace commun dont nous nous faisons collectivement et librement responsables. Espace dont nous nous instituons, pour aujourd'hui et pour demain, à la lumière de nos meilleures connaissances, les soucieux gardiens.

Bref, à l'appropriable, l'ESS oppose le partageable... comme l'espace, précisément, où se définit le à faire à la lumière du souhaitable et du faisable ainsi que les modalités de partage de ce qui a été effectué.

Bien sûr, de fait, les entreprises de l'ESS qui sont décrites dans ce dossier ne parviennent pas, loin de là – à ce jour en tout cas –, à intégrer tous les chômeurs ni tous les «bénéficiaires» de l'aide sociale. C'est qu'elles doivent assurer leur viabilité – par quoi il faut entendre assurer à leurs affiliées une rémunération suffisante pour subsister dans l'environnement urbain genevois (puisque la plupart des témoignages du dossier en proviennent). Reste que, via Essaim, il s'agit bien d'essaimer, de proliférer, un peu à la manière d'un rhizome. Et que ces réussites sont autant d'incitations à tenter de faire de même en prenant appui sur leur expérience et l'enseignement qu'il est possible d'en retirer. On peut parier que, dans l'hypothèse où l'«économie de marché» devait survivre à la crise qu'elle traverse, Essaim fera école et que de nouvelles entreprises se créeront sur ce modèle, offrant à un nombre croissant de personnes le seul milieu d'intégration à la production de la vie et de ses conditions.

Une autre lecture possible serait de souligner que, si l'ESS pallie sans doute des manquements de l'économie capitaliste de marché, elle ne semble cependant pas en mesure d'offrir à un pourcentage suffisant de ceux qu'elle rejette des conditions de rechange viables. C'est en tout cas ce que suggèrent les récentes statistiques sur l'aide sociale à Genève qui révèlent que le nombre des personnes récipiendaires a encore augmenté en 2011 pour atteindre un peu plus de 20'000 cas – ce qui, rapporté à la population active (env. 230'000 personnes) est tout de même considérable. En d'autres termes, que, quels que soient ses mérites, l'ESS semble incapable d'apporter une solution à l'échelle des problèmes générés par la machine capitaliste. Il semble difficile de contester ce constat – qui oblige à quelque modération dans le jugement de l'apport de l'ESS. Sans doute, il n'est pas, en l'état, la solution à tous nos maux – mais, en régime capitaliste, encore une fois, il est douteux que rien puisse jamais réparer les dommages causés à la vitesse de leur production. Reste que, comme cela est sou-

ligné par Pellet, c'est tout de même près de 10% des emplois cantonaux qui sont dans des sociétés rattachées à la Chambre de l'ESS. Ce qui est loin d'être négligeable.

CONCLUSION

La lecture du présent dossier présente l'ESS comme une solution particulièrement prometteuse pour inventer des voies de réponse aux ravages générés ici et là par le capitalisme (fermetures d'usine, d'entreprise avec son cortège de chômeurs additionnels) sans cependant apparaître en mesure d'apporter des solutions à la mesure des problèmes générés, tant sur les plans économique, social qu'environnemental. Reste qu'elle apparaît, et c'est sa grandeur, praticable puisque de nombreuses entreprises fonctionnent selon ses principes et son inspiration et parviennent à assurer près de 10% de l'emploi dans un canton comme celui de Genève. Est-il envisageable qu'elle accroisse significativement la part de l'emploi qu'elle assure aujourd'hui? Est-il raisonnable d'espérer qu'elle en vienne à occuper une place prépondérante dans l'économie régionale? Faut-il craindre que ne s'y concentrent les emplois à faible «rentabilité» capitalistique (et à rémunération modeste) cependant que les entreprises orientées vers la maximisation du profit continuent à extraire l'essentiel de la plus-value à leur avantage propre et à rémunérer leurs «brillants» employés avec force primes et boni – continuant à creuser les écarts de rémunération – et du coup le sentiment d'injustice des populations à l'endroit de ces machines à profit? Peut-on espérer que, essaimant à partir de ses déjà nombreuses réussites sur Genève, elle s'avère, de plus en plus, le sanctuaire des emplois de demain? Et, dans le même mouvement, peut-on espérer que ne se transforment, au contact de ces laboratoires politiques, la vision et la pratique de la politique?... Dossier à suivre, décidément, tant il est vrai que l'essaimage est, par excellence, le mode de diffusion des pratiques et des croyances...

